



MAIRIE DE HOLTZHEIM

1 Place de la Mairie - 67810 HOLTZHEIM

Tél : 03.88.78.05.84

Fax : 03.88.78.81.89

Courriel : mairie@holtzheim.fr

Site : www.holtzheim.fr

Commune de Holtzheim

République Française
Département du Bas-Rhin
Eurométropole de Strasbourg

Village fleuri 

Commune nature 

Village étoilé 

Culture et langue régionales 

Budget Primitif 2025

approuvé le 24 mars 2025

Note de présentation brève et synthétique

Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 24 mars 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 3 mars 2025

Le budget 2025 prendra acte des évolutions internationales, nationales et réglementaires et leur impact politique et financière sur les investissements de la Commune.

Il est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de poursuivre sa politique en matière de développement durable ;
- de ne pas faire appel à l'emprunt.

La commission des finances a proposé de ne pas augmenter le taux des impôts locaux en 2025 ;



La fiscalité locale progresse avec la revalorisation des bases de 1,7%.

Historique :

Deux commissions des finances se sont tenues les 11 novembre 2024 et 7 janvier 2025 et une commission plénière a eu lieu le 3 février 2025.

En date du 3 mars 2025, le Conseil Municipal a pris acte du Débat d’Orientation Budgétaire (DOB).

Pour rappel : Le Compte Financier Unique 2024 s’arrête avec un excédent de 710 256,15 €.

Compte	Section	Budget primitif 2025 €
001	Investissement recette - Excédent 2024	170 548,23
1068	Investissements recette capitalisée	185 000,00
002	Fonctionnement recette excédent de 2024	354 707,92
	TOTAL	710 256,15

Le budget 2025 s’équilibre à 3 381 567 € en dépense et en recette de fonctionnement et à 1 255 331 € en dépense et en recette d’investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 255 331,00	1 084 782,77
		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 170 548,23
		*	*
	Total de la section d'investissement (2)	1 255 331,00	1 255 331,00
		*	*
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 381 567,00	3 026 859,88
		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 354 707,92
		*	*
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 381 567,00	3 381 567,00
		*	*
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 636 898,00	4 636 898,00

Les recettes de fonctionnement

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 029 565,66	0,00	3 026 859,08	0,00	3 026 859,08
013	Atténuations de charges (2)	44 000,00	0,00	59 000,00	0,00	59 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	39 250,00	0,00	40 300,00	0,00	40 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	244 000,00	0,00	236 000,00	0,00	236 000,00
731	Fiscalité locale	2 029 615,00	0,00	2 024 827,00	0,00	2 024 827,00
74	Dotations et participations (2)	567 900,00	0,00	572 000,00	0,00	572 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	73 500,00	0,00	62 000,00	0,00	62 000,00
Total des recettes de gestion des services		2 998 265,00	0,00	2 994 127,00	0,00	2 994 127,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	4 300,66	0,00	3 947,08	0,00	3 947,08
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 300,66	0,00	3 947,08	0,00	3 947,08
Total des recettes réelles		3 002 565,66	0,00	2 998 074,08	0,00	2 998 074,08
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	27 000,00		28 785,00	0,00	28 785,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		27 000,00		28 785,00	0,00	28 785,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 354 707,92

Total des recettes de fonctionnement cumulées 3 381 567,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

717 232,00

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 717 232 €. Il s'agit des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

Les recettes réelles sont composées de :

Article 64 : 1.96 % - Atténuation de charges : 59 000 €

Article 70 : 1.36% - produits des services, du domaine, vente de produits.

Cet article est évalué à 40 300 €.

Article 73 : 75,42 % - impôts et taxes.

Les impôts et taxes sont évalués à 2 260 827 €.

Taux des impôts locaux pour 2025 :

Taxe	Taux 2025
Taxe Foncier bâti	29,94 %
Taxe Foncier non bâti	67,73 %
Taxe d'Habitation	18,20 %

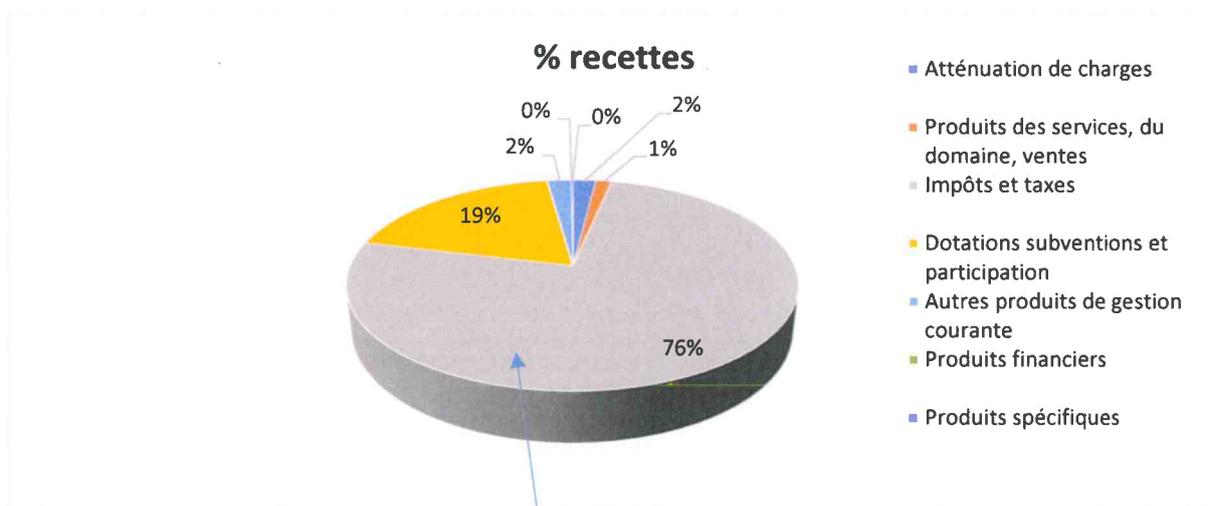
Article 74 : 19,07 % - dotations de participation soit 572 000 €

Article 75 : 2,06 % - Autres produits de gestion courante.

Article estimé à 62 000 €.

Article 77 : 1,13 % - produits spécifiques.

Article	Libellé	Total	%
64	Atténuation de charges	59 000,00	1,96%
70	Produits des services, du domaine, ventes	40 300,00	1,36%
73	Impôts et taxes	2 260 827,00	75,42%
74	Dotations subventions et participation	572 000,00	19,07%
75	Autres produits de gestion courante	62 000,00	2,06%
76	Produits financiers	0,00	0,00%
77	Produits spécifiques	3 947,08	0,13%
	TOTAL	2 998 074,08	100,00%



Les produits fiscaux représentent la plus importante recette.

Les dépenses de fonctionnement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
D11	Charges à caractère général (3)	1 069 050,00	0,00	840 550,00	0,00	840 550,00
D12	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 198 580,00	0,00	1 270 950,00	0,00	1 270 950,00
D14	Atténuations de produits	132 000,00	0,00	136 500,00	0,00	136 500,00
D16	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D17	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	346 700,00	0,00	337 050,00	0,00	337 050,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 746 330,00	0,00	2 585 050,00	0,00	2 585 050,00
66	Charges financières	52 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 798 830,00	0,00	2 635 550,00	0,00	2 635 550,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	457 566,00		582 017,00	0,00	582 017,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	164 000,00		164 000,00	0,00	164 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		621 566,00		746 017,00	0,00	746 017,00
TOTAL		3 420 396,00	0,00	3 381 567,00	0,00	3 381 567,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 381 567,00

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 635 550 €.

Les charges à caractère général diminuent en raison de la baisse du prix de l'énergie. Le montant des intérêts diminue. Les frais de personnel augmentent. Les charges de gestion courante restent stables.

Chapitre 011 : 31,92 %. Soit 840 550 €

Chapitre 012 : 48,20 %

Les charges de personnel sont estimées à 1 270 950 € du fonctionnement. Ce chapitre augmente tout en restant dans la moyenne nationale.

Toutefois, il convient de prendre en compte les atténuations de charges du personnel, imputées en recettes de fonctionnement.

Tableau des effectifs au 01/01/2025	vacants	titulaires	stagiaires	non titulaires contrats CDD
Filière administrative				
Adjoint administratifs				
Adjoint administratif	1 TNC	3		1 TNC
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1		
Rédacteurs				
Rédacteur	1			
Rédacteur principal 2ème classe		1		
Attachés				
Attaché principal		1		
Filière technique				
Adjoint techniques				
Adjoint technique	1 TNC	4 (dont 1 TNC)		2 (dont 1 TNC)
Adjoint technique principal 2ème classe	2			
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1		
Agents de maîtrise				
Agents de maîtrise		2		
Agent de maîtrise principal		2		
Filière animation				
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1 TNC			
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine	1 TNC			1 TNC
Bibliothécaire principal		1		
Filière sanitaire et sociale				
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles				
ATSEM principal 2ème classe	1 TNC	2 TNC		
ATSEM principal 1ère classe		1 TNC		
Educateurs de jeunes enfants				
Educateur de jeunes enfants			1 TNC	
Filière police				
Brigadier chef principal		1		
TOTAL		20	1	3
Dont postes à temps non complet :		7		
Dont postes à temps partiel :		2		
Dont contractuels sur poste permanent :		3		
Contractuels remplaçants temporaires		2		
CONTRATS AIDES (1 à l'école, 4 serv tech)	1	4		

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante. Est estimée à 337 050 € soit **12,80%** du budget réel.

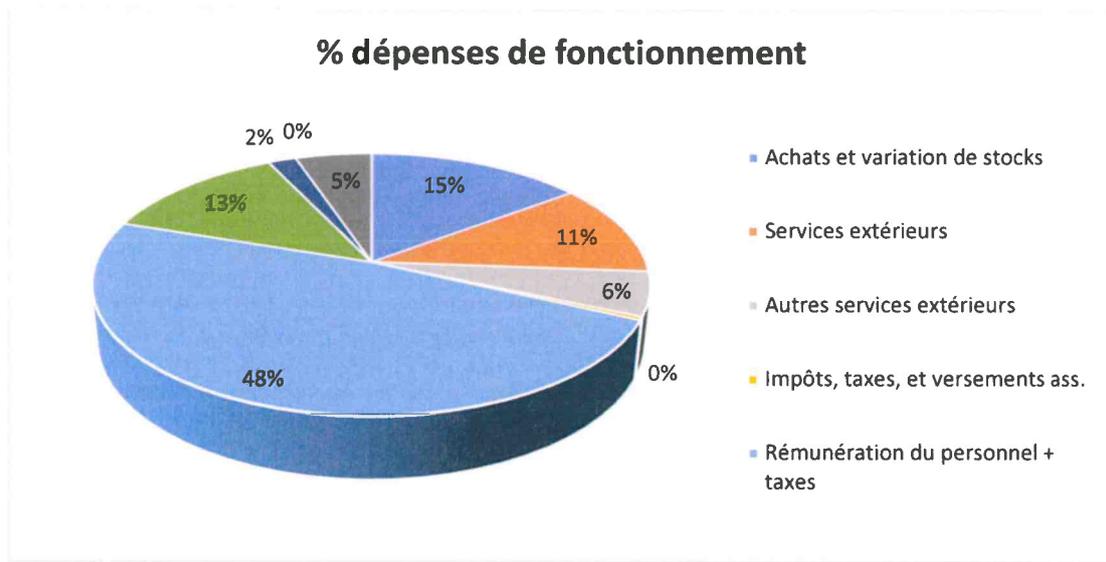
Chapitre 66 : charges financières. Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette et autres dépenses financières : 50 000 euros soit **1.90 %**.

Chapitre 67 : charges spécifiques : €. Soit **0.01 %**

Chapitre 14 : **5.17 %** soit 136 500 €

Les dépenses de fonctionnement

Article	Libellé	Total	%
60	Achats et variation de stocks	388 550,00	14,76%
61	Services extérieurs	299 200,00	11,36%
62	Autres services extérieurs	142 300,00	5,40%
63	Impôts, taxes, et versements ass.	10 500,00	0,40%
64-63	Rémunération du personnel + taxes	1 270 950,00	48,20%
65	Autres charges de gestion courante	337 050,00	12,80%
66	Intérêts	50 000,00	1,90%
67	Charges spécifiques	500,00	0,01%
739	Reversement EMS FPIC Pénalités SRU	136 500,00	5,17%
	TOTAL	2 635 550,00	100,00%



Les frais de personnel représente 48 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de section de fonctionnement :

Budget primitif 2024 = 2 661 230 €

Budget primitif 2025 = 2 635 550 €

Dépenses maîtrisées en tenant compte de l'évolution.

Frais de personnel :

BP + BS + DBM 2024 : 1 198 580 €

BP 2025 : 1 270 950 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section investissement s'équilibre à 1 255 331 € en dépense et en recette .

Les recettes d'investissement

Objet	Montant prévu €
Virement de la section de fonctionnement	582 017,00
L'excédent de 2024	170 548,23
L'excédent de fonctionnement capitalisé	185 000,00
FCTVA N-2	31 000,00
Taxe d'aménagement	71 355,77
Subventions et participations	51 410,00
Dotations sur amortissement	164 000,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT		C.1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelle	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR - vote)
018	RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138) (3)	120 310,00	0,00	51 410,00	0,00	51 410,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		120 310,00	0,00	51 410,00	0,00	51 410,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1065)	291 000,86	0,00	102 355,77	0,00	102 355,77
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	422 000,00	0,00	185 000,00	0,00	185 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
004	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		713 000,86	0,00	287 355,77	0,00	287 355,77
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		833 310,86	0,00	338 765,77	0,00	338 765,77

001	Virement de la section de fonctionnement (10)	457 500,00		582 017,00	0,00	582 017,00
040	Opérations ordre transfert entre sections (10) (11)	104 000,00		104 000,00	0,00	104 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		621 500,00		746 017,00	0,00	746 017,00

TOTAL	1 454 876,86	0,00	1 084 782,77	0,00	1 084 782,77
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	170 548,23
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 255 331,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	717 232,00
--	-------------------

Les principales dépenses d'investissement :

Objet	Montant prévu €
Remboursement des emprunts	283 500
Remboursement subventions	166 300
Rénovation énergétique LED, l'éclairage public, terrain de foot synthétique	154 100
Arrosage automatique terrain de football	35 000
Contrat de performance énergétique	56 550
Remplacement de la toiture du clubhouse de football	25 000
Aménagement voirie communale rue du Château	14 100
Projet périscolaire et RPE	349 796

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser II-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	41 700,00	0,00	53 500,00	0,00	53 500,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	490 563,00	0,00	366 250,00	0,00	366 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	633 975,00	0,00	356 996,00	0,00	356 996,00
Total des dépenses d'équipement		1 166 238,00	0,00	776 746,00	0,00	776 746,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	166 300,00	0,00	166 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	276 000,00	0,00	283 500,00	0,00	283 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		276 000,00	0,00	449 800,00	0,00	449 800,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 444 238,00	0,00	1 226 546,00	0,00	1 226 546,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	27 000,00		28 785,00	0,00	28 785,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		27 000,00		28 785,00	0,00	28 785,00

TOTAL		1 471 238,00	0,00	1 255 331,00	0,00	1 255 331,00
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

La Commune n'a pas fait appel à l'emprunt en 2024 et en 2025.

Un focus sur l'endettement

La dette diminue de 18,6% et s'élève à 1 482 K€ au 31/12/2024.

Il est aussi important de mesurer le ratio de désendettement. Ce dernier indique le nombre d'année de CAF brute nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette. Il est usuellement admis qu'en-dessous de 3 ans, l'endettement est faible. Entre 3 et 6 ans, il est maîtrisé. Entre 6 et 9 ans, il est élevé. Entre 9 et 12, il atteint un seuil d'alerte. Au-delà de 12 ans, la situation de la collectivité se rapproche du surendettement.

Avec une dette représentant 5,16 années de CAF, l'endettement de la commune est maîtrisé.

Au 1^{er} janvier 2025, la dette en capital s'élève à 1 482 765 €. L'annuité de 2025 s'élève à 326 545,91 € dont 282 741,36 € en capital et 43 804,55 € en intérêts.

Au 1^{er} janvier 2025, la dette par habitant s'élève à 337,10 €.

Point sur l'emprunt :

L'encours de la dette est constitué de taux fixe et de taux variable.

Malgré les divers investissements réalisés ces dernières années, nous constatons que les dépenses sont fortement maîtrisées, les recettes optimisées, l'endettement diminue en conséquence.

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2025 présenté soit : en section de fonctionnement à 3 381 567 € (trois millions trois cent quatre-vingt-et-un mille cinq cent soixante-sept euros) en dépenses et en recettes et en investissement à 1 255 331 € (un million deux cent cinquante-cinq mille trois cent trente-et-un euro) en dépenses et en recettes

et a autorisé Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, et à signer tout document s'y rapportant.

Le Budget Primitif est approuvé.

Le rapport budgétaire complet est disponible en mairie pour consultation.

Le 4 avril 2025

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER



Mme le Maire Pia IMBS

